



Le 2 juillet 2021

Référentiel CNP-COT pour la pratique de l'Office Surgery

L'objectif de ce référentiel est de guider les chirurgiens orthopédistes-traumatologues dans la pratique de l'office Surgery

L'Office Surgery permet la pratique d'actes chirurgicaux sous anesthésie locale avec un circuit patient différent de la chirurgie avec hospitalisation conventionnelle ou de la chirurgie ambulatoire. Ce circuit s'apparente souvent à un circuit de consultation.

Cette chirurgie de l'appareil locomoteur comprenant la chirurgie tendineuse et de libération neurologique nécessite le respect des règles suivantes :

- Les interventions doivent être réalisées dans une salle répondant au moins aux normes ISO 7.
- Les instruments chirurgicaux doivent subir des procédures de désinfection répondant aux normes chirurgicales.
- Les procédures chirurgicales doivent respecter les règles de propreté conventionnelle (isolement par des champs opératoires stérile, utilisation de casaque...).
- La pratique de l'Office Surgery nécessite la mise en place de procédure d'urgence et de partenariat avec l'établissement de proximité.